

36 route de Saint Romain
69450 ST CYR AU MONT D OR
Tel : 05 57 12 00 00

facturation@platine.com
http://www.platine.com
RIB : 10468 02355 10043600200 83

IFORD
BP 1556
01556 YAOUNDE
Cameroun

Référence :
Commande n° :
Représentant : Fabrice CANONICA

Paiement par carte bancaire sur <https://wwwadmin.platine.com/SIPS/>

FACTURE

N° pièce	Date facture	Date livraison	Code client	Période de facturation
FKV1705153	22/05/2017	21/06/2017	8285	Du 21/06/2017 au 22/06/2017

Attention : Changement de RIB

Article	Désignation	Quantité	Prix Net HT	Rem.	Total HT	Taxe
HL5000	Hébergement Mutualisé Web Linux - iford-cm.org 5 Go d'espace disque - 1 Go de base de données du 21/06/2017 au 20/06/2018	1 FOR	188,40		188,40	0,00
MAILPOP20000	Messagerie POP3 - IMAP - iford-cm.org 20 Go d'espace disque du 21/06/2017 au 20/06/2018	1 FOR	70,80		70,80	0,00
SMTPS200	Service SMTP - iford-cm.org 200 destinataires / heure du 21/06/2017 au 20/06/2018 Devis n°QUO1345	1 FOR	72,00		72,00	0,00

Conditions de règlement : Virement 30 jours

Code	Taux	Montant TVA
ED0	331,20	
Total	331,20	

Total HT	TOTAL TTC	Acompte	NET À PAYER
331,20	331,20	0,00	331,20 EUR

Tout retard de paiement est générateur de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt légal à 3 fois le terme de l'intérêt légal. En sus sera à la charge du client défaillant tout autre frais directement lié à l'impayé.
Au 1er janvier 2013, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, due en cas de retard de paiement (en plus des intérêts), est fixée à 40 euros (décret 2013-1115 du 02/10/2012). Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.
Il est rappelé que toutes commandes, devis, contrats sont soumis aux Conditions Générales de Vente disponibles à l'adresse : <http://www.platine.com/content/conditions-generales-de-vente> que le client a lu et accepté de façon irrévocable.

EXONERATION DE TVA SELON ARTICLES ART.262I ET ART.259
1° DU CGI

Coordonnées Bancaires	Titulaire du compte : KARDOL - Etablissement : Banque Rhône Alpes IBAN : FR76 1046 8023 5510 0436 0020 083 BIC : RALPFR2G
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mode de règlement	Echéance	Montant	Reste à régler
1 Virement Zone SEPA	30/06/2017	331,20	331,20

SAS au capital social de 400 000 EUR NAF 6202A R.C. Lyon B 322 376 906 T.V.A. : FR87322376906
Il est stipulé expressément que la marchandise reste la propriété du vendeur tant qu'elle n'a pas été intégralement payée. Article 2367 du code civil.
Le Tribunal de Commerce de LYON connaîtra seul les contestations relatives à la livraison du matériel, ainsi que de toutes les difficultés relatives à ces opérations.

